

Lyon 3 février

Semaines de la maternelle

Travailler à plusieurs



obstacles et ressources

Thierry VASSE

DGA Education Enfance Jeunesse Ville d'Orvault

Quelles fonctions et rôles complémentaires des différents professionnels, dans le cadre des enjeux renouvelés de l'Ecole Maternelle ?

Des enjeux renouvelés (cf programmes 2015)

- 5 domaines d'apprentissage
- priorité au langage
- continuités éducatives
- devenir élève de façon progressive
- école juste, « bienveillante » et exigeante
- école « qui s'adapte aux jeunes enfants »
- « dialogue régulier et constructif avec les parents »
- ...

Spécificité historique d'un partenariat à construire et à réguler en permanence

1. **Enseignants et non enseignants** de l'Ecole Maternelle
2. **Nécessité et complexité** de ces collaborations : les construire et les réguler pour ne pas les subir
3. **ATSEM, un métier en forte évolution à clarifier**
 - De « l'agent nettoyant » à « l'agent nettoyant et éduquant »
 - 3 fonctions fondamentales en interactions

Clarifications et perspectives pour « mieux » travailler ensemble dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés

1. Spécificité de l'école maternelle

- Des professionnels enseignants et non-enseignants
- De l'institutrice au professeur des écoles



- De la « dame de corps » à l'ATSEM

L'institutrice et la femme de service



**Des évolutions historiques
communes**



De l'institutrice... au Professeur des Ecoles

Jusqu'à la fin du XVIII ème siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**. Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

1887 : programmes spécifiques

1905 : programmes allégés après avis d'une commission du surmenage en 1889

1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM de 1921 à 1977, aucun nouveau programme ne sera édité pour l'école maternelle

1972 : écoles maternelles encadrés par les mêmes inspecteurs et inspectrices qu'en école élémentaire

1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. PS MS GS

1986 : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »

1989 : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ». Création IUFM

1995 – 2002 – 2008 - 2015 : nouveaux programmes pour l'école maternelle

2013 : ESPE

De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

- 1883** : émergence de la notion de « *femme de services* » dans les écoles.
- 1887** : émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.
- 1958** : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le code des communes. Double rôle : entretien et hygiène du jeune enfant.
- 1985** : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue **l'ASEM comme membre de l'équipe éducative** et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école.
- 1989** : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : **le directeur de l'école « organise le travail des personnels communaux en service dans l'école »**. Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.
- 1990** : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».
- 1992** : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « **Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.** »
- Assistance matérielle et pédagogique** **- CAP petite enfance**
- 2006** : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992
- Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire
- 2010**: **nouvelle version du 11 septembre 2010 (cf 3 possibilités de concours)**
- 2013**: **Réforme des rythmes, circulaire PEDT. ATSEM intervenants TAP**

2. Nécessité et complexité de ces collaborations

Un partenariat indispensable au fonctionnement de l'école maternelle, mais :

- qui **ne va pas de soi**
- qui n'est **pas toujours lisible** à l'interne et à l'externe
- qui **suppose une préalable clarification** des rôles et missions de chacun
- qui **nécessite un partage « raisonné et intelligent »** des territoires
- qui **engage à une prise en compte partagée des évolutions** des métiers et du système éducatif
- qui **engage un travail en équipes élargies** au service du bien-accueillir et du bien-être de chacun
- qui **interroge l'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle**, les questions de responsabilités sur les temps de transition
- qui **nécessite de garantir les continuités** éducatives
- ...

qui oblige des temps de communication et régulations réguliers

3. Un métier en forte évolution

L'ATSEM dans ses 3 fonctions

au service de la construction de l'identité, de l'épanouissement, **et du langage** de chaque enfant

(Cf décret de 92 consolidé en 2006 et 2010)

« Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. »



Fonction éducative

Soin et aide des enfants durant le temps scolaire:

- Accueil des enfants et de leur famille
- Habillage, déshabillage, rangement (ou recherche) de vêtements
- Soin d'hygiène: propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Soins infirmiers
- Réconfort, écoute des enfants

Aide et assistance durant le temps du midi:

- Conduite et accompagnement au restaurant scolaire avec installation des enfants à table
- Vérification des présences
- Accompagnement des enfants pendant le repas
- Accompagnement des enfants à la sieste et sur la cour

Durant l'accueil du soir:

- Aide au goûter
- Aide à la mise en place d'activités
- Accueil des parents

Animation des TAP

Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns aux autres

Fonction d'entretien du matériel

Responsabilité de la propreté de la classe (ménage + entretien):

- Rangement et entretien du matériel pédagogique
- Rangement des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Nettoyage et entretien des sanitaires

Les fonctions de l'ATSEM

Fonction d'aide pédagogique

Sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques:

- Préparation des activités scolaires
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD...)
- Accompagnement des sorties scolaires (promenades, visites, piscine, spectacle, voyage, classe de découverte...)
- Participation au service de surveillance d'accueil, de cour, de goûter, de sieste...

Dans la fonction d'entretien du matériel



Mettre en ordre pour
permettre à nouveau

le **désordre...**



**Dans la fonction
éducative**



**Place fondamentale à la relation duelle,
à la **verbalisation****

L'ATSEM: agent d'interactions langagières

- Evolution du métier et professionnalisation
- Figure d'attachement sécurisée
- Fonction éducative et fonction d'aide pédagogique
- Partenaire privilégié de la relation duelle

« Pour faire un homme il faut d'autres hommes. Mes gènes me permettent de fabriquer des cordes vocales qui me permettent de parler, mais mes gènes ne m'apprennent pas à parler. Ce sont d'autres hommes qui m'apprennent à parler. »

Albert Jacquard

Professionnels de l'école: tous « tuteurs » de langage

Parler pour amener l'enfant à parler

- Parler est un **contenant des émotions**
- Parler, c'est **élaborer le manque, assumer la séparation**
- Parler est une demande de **partage de sens**
- Parler, c'est **s'inscrire dans des codes sociaux**
- Parler, c'est **appréhender l'étrangeté du monde**
- Parler, c'est acquérir un **pouvoir sur le monde, sur les autres**

*« Pour que l'enfant parle, il faut qu'il pense,
et pour qu'il pense, il faut qu'il vive! »*

Pauline Kergomard

Le maniement d'un « parler professionnel »

- Parler « **avec** » et pas seulement « à »
- Parler aux petits d'une certaine manière:
 - Parole plus modulée qu'au naturel
 - Phrases, toujours grammaticales, assez courtes
 - Redondance recherchée
 - Mots utilisés référés à des entités visibles bien repérables
 - Faire jouer les reformulations
 - Ne pas laisser les enfants dans l'à-peu-près
 - Reprise des propos exacts ou erronés
- Prise en compte de l'hétérogénéité de l'accès à la parole
- Prise en compte de l'importance du non-verbal

Dans la fonction d'aide pédagogique



Le concept d'**étayage**

Clarifications et perspectives pour « mieux » travailler ensemble dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés

Incontournable levier des **formations / régulations**

- **Spécifiques** à chacun des métiers (avec entrées évolutions des programmes et enjeux de l'école maternelle pour les agents Ville...)
- **Pluri professionnelles sur les questions fortes à partager :**
 - Priorité au langage, parler professionnel
 - Question de la bienveillance / bien-être / bien-devenir
 - Relation école/familles
 - Continuités éducatives, transitions, transmissions...
 - Responsabilités temps scolaire, temps périscolaires
 - Handicap
 - Étayage, autonomie, enfant acteur...
 - Aménagement des espaces
 - Moins de 3 ans
 - ...

La nécessaire cohérence éducative en questionnement

Suivant le parcours individuel de chaque enfant (*participation ou non à l'accueil du matin et du soir, restauration, sieste à l'école, ateliers décloisonnés, TAP, présence d'AVS, d'EVS, d'AED, d'intervenants extérieurs...*)

possibilité de rencontrer de **2 à 10/12 adultes éducateurs différents** sur une même journée d'école

Des questions fortes réactivées par la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs:

- **Quelle organisation partagée des transitions EN / Ville ?**
- **Quelle gestion partagée des continuités éducatives et ruptures ?**
- **Quels outils communs ?**
- **... ?**

Annexe : Synthèse tableau « Conditions de réussite d'un atelier confié à l'ATSEM »

AVANT

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

PENDANT

- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possible
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer
- Dédramatiser...

APRES

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Evaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier

Lyon 3 février

Semaines de la maternelle

Travailler à plusieurs

obstacles et ressources



« Ce qui nous rassemble et nous oblige est beaucoup plus important que ce qui nous sépare... »



Thierry VASSE

DGA Education Enfance Jeunesse Ville d'Orvault

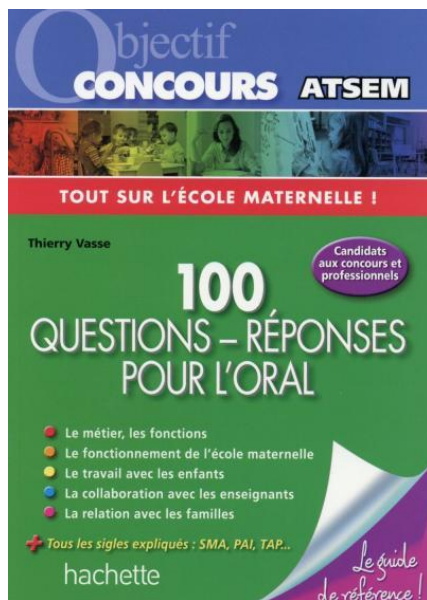
OUVRAGES

Thierry VASSE



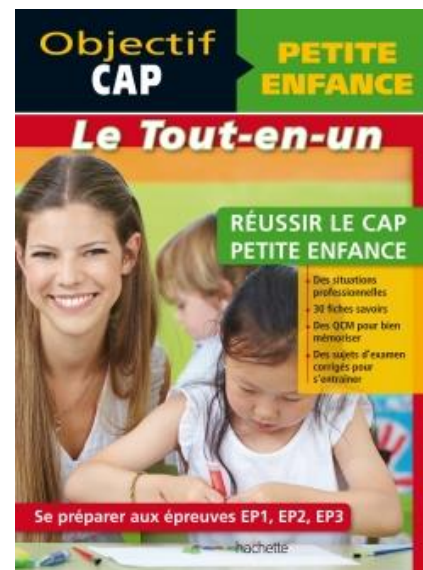
« **ATSEM-enseignant : travailler ensemble** »

Ed. SCEREN CANOPE



Le Guide l'ATSEM 100 questions/réponses

Ed. Hachette 2016



Tout en un Réussir le CAP Petite Enfance

Ed. Hachette 2016